

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

Le « RÈGLEMENT NUMÉRO 234-23 RELATIF À LA PRÉPARATION ET TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MRC BEAUCE-CENTRE » est en vigueur depuis le 18 octobre 2023.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser au directeur général et greffier-trésorier de la MRC Beauce-Centre au 111-107^e rue Beauceville.

Donné à Beauceville ce 19^e jour d'octobre deux mille vingt-trois.



Jacques Bussières, directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Émilie Gagné, Directrice générale et greffière-trésorière
de la municipalité de Saint-Alfred, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en
affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 23 octobre 2023
entre _____ et _____ heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 23 octobre 2023 .



Signature